

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 302/00

ÉFAI – 000637 – AMR 23/079/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

COLOMBIE

les responsables du *Sindicato de Trabajadores de las Empresas Municipales de Servicios Públicos de Cali (SINTRAEMCALI, Syndicat des travailleurs des entreprises municipales des services publics de Cali)* et des autres syndicats du département du Valle del Cauca

Londres, le 28 septembre 2000

Le dirigeant d'un syndicat qui mène campagne contre la privatisation des entreprises de service public de Cali a échappé de peu à une tentative d'assassinat. Cette attaque a toutefois coûté la vie à un autre membre de son organisation. Les dirigeants de ce syndicat ont été menacés de mort à maintes reprises et Amnesty International pense que ces personnes, ainsi que les autres responsables syndicaux de la région, sont en grand danger.

Ricardo Herrera est à la tête du *Sindicato de Trabajadores de las Empresas Municipales de Servicios Públicos de Cali (SINTRAEMCALI, Syndicat des travailleurs des entreprises municipales des services publics de Cali)*. D'après les informations recueillies, des hommes armés ont tenté de le tuer le 19 septembre, manquant leur cible mais blessant mortellement Omar Noguera, qui est décédé quelques jours plus tard.

Deux semaines avant cet attentat, après avoir reçu des menaces de mort, le syndicat avait officiellement demandé au président Andrés Pastrana Arango d'assumer la responsabilité de garantir la sécurité de Ricardo Herrera. Le comité exécutif du SINTRAEMCALI a reçu des menaces de mort répétées par téléphone et par écrit tout au long de l'année. Un membre de premier plan de ce syndicat, Alexander López, a été récemment contraint de quitter la région, craignant que ses jours ne soient menacés après qu'un projet d'assassinat le concernant eut apparemment été mis au jour.

Le SINTRAEMCALI mène campagne de longue date contre la privatisation des services publics de Cali dans le domaine de l'électricité, de l'eau, du traitement des eaux usées et des télécommunications. Plusieurs entreprises étrangères seraient intéressées par l'acquisition de ces activités. Le conseil municipal a voté contre ces privatisations en février 2000 et depuis lors, les menaces de mort se sont multipliées envers les membres du syndicat.

Le SINTRAEMCALI a également dénoncé la corruption qui règne au sein des entreprises municipales de service public, et des informations judiciaires ont débouché sur un certain nombre de condamnations.

Parmi les autres syndicats du département du Valle del Cauca qui semblent menacés figure le Syndicat des travailleurs de l'industrie agroalimentaire (SINALTRAINAL), qui a signalé aux autorités que ses bureaux de Bugalagrande étaient surveillés en permanence (pour obtenir de plus amples informations sur les attaques menées contre les syndicalistes de la région, voir l'AU 191/00, AMR 23/051/00 du 30 juin 2000).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires accusent des syndicalistes, des défenseurs des droits humains, des membres de groupes d'opposition légaux et des militants d'organisations populaires d'être des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla. Les personnes accusées sont fréquemment harcelées, torturées ou assassinées, souvent par des paramilitaires. En 1999, une enquête réalisée par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a révélé que plus de 90 syndicalistes avaient été tués au cours de l'année précédente en Colombie.

Les informations recueillies par Amnesty International indiquent également que les syndicalistes sont systématiquement persécutés dans ce pays. Sept responsables syndicaux ont été abattus au cours de la grève nationale de 1998 ; parmi eux figurait le vice-président de la *Central Unitaria de Trabajadores (CUT, Centrale unitaire des travailleurs)*, Jorge Ortega Garcia (voir l'AU 274/98, AMR 23/80/98 du 21 octobre 1998, et sa mise à jour, AMR 23/90/98 du 24 novembre 1998). Aucun de ces homicides n'a été élucidé et les responsables présumés n'ont pas été déférés à la justice.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des responsables du *Sindicato de Trabajadores de las Empresas Municipales de Servicios Públicos de Cali* (SINTRAEMCALI, Syndicat des travailleurs des entreprises municipales des services publics de Cali) et des autres syndicats du département du Valle del Cauca ;
- demandez instamment que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur la tentative d'assassinat dont Ricardo Herrera a été la cible et sur l'homicide dont a été victime Omar Noguera le 19 septembre, sur les informations selon lesquelles un projet d'assassinat a été conçu à l'encontre d'Alexander López, ainsi que sur les menaces de mort répétées qui ont été adressées par écrit ou par téléphone aux membres du SINTRAEMCALI au cours des derniers mois ;
- appelez les autorités à veiller à ce que les résultats de ces investigations soient rendus publics et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- demandez aux autorités quelles mesures elles comptent prendre pour garantir la sécurité des personnes menacées ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris à plusieurs reprises par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies et d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
 Presidente de la República
 Palacio de Nariño
 Carrera 8 No. 7-26
 Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Fax : 57 1 286 7434 / 287 7939 / 284 2186 / 289 3377

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Señor Humberto de la Calle
 Ministro del Interior
 Ministerio del Interior
 Palacio Echeverry
 Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2
 Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro Interior, Bogotá, Colombie

Fax : 57 1 286 8025

Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Gouverneur du département du Valle del Cauca :

Señor Juan Fernando Bonilla
 Gobernador del Departamento de Valle del Cauca
 Gobernación de Valle del Cauca
 A.A. 8759, Santiago de Cali
 Colombie

Télégrammes : Gobernador, Valle del Cauca, Colombie

Fax : 57 2 885 8813

Formule d'appel : *Sr. Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Centrale unitaire des travailleurs :

Central Unitaria de Trabajadores (CUT)
 Apartado Aéreo 221, Santafé de Bogotá
 Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
 Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
 La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*